

ASSEMBLEE COMMUNALE DU 1ER DECEMBRE 2015, A 20.00 HEURES

Présidence M. Jérôme Schindler, syndic

Présence 63 citoyennes et citoyens actifs

Au nom du Conseil communal, M. le syndic a le plaisir de souhaiter la plus cordiale bienvenue et a l'honneur d'ouvrir cette assemblée.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par un avis dans la Feuille officielle du 20 novembre 2015, par un affichage au pilier public et par un « tout-ménage ». Dès lors, elle peut délibérer valablement dans un climat de respect, d'écoute et de compréhension en cette veille de la St Nicolas.

M. le syndic relève que M. Pascal Charrière n'est pas présent ce soir. Sa démission du Conseil communal de Riaz avec effet immédiat nous est parvenue hier soir au Conseil communal. Il saisit l'occasion pour le remercier chaleureusement pour le travail qu'il a exécuté pour les dicastères dont il avait la charge durant ces quasi dix ans passés au sein du Conseil communal.

M. le syndic précise que les débats sont enregistrés (art. 3 al. 3 ReLOC). Il désigne deux scrutateurs (art. 14 LCO) soit :

- M. Laurent Pasquier
- M. Jean-Claude Pythoud.

M. le syndic rappelle que selon la loi sur l'exercice des droits politiques, il est nécessaire pour voter d'être inscrit au registre électoral depuis au moins cinq jours. Les personnes qui ne rempliraient pas ces conditions sont priées de s'annoncer. Il s'agit de :

- Mme Sylviane Grandjean, secrétaire qui tiendra le procès-verbal de cette assemblée.
- M. Yann Guerchanik, journaliste auprès du journal La Gruyère.

La présence de ces personnes n'appelle aucune remarque.

M. le syndic demande aux scrutateurs de bien vouloir compter les citoyens actifs.

La liste des tractanda a été distribuée en « tout-ménage » et est retranscrite par beamer.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 31 mars 2015. Approbation. Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il est à la disposition des citoyens au secrétariat communal.

2. Plan financier 2017 – 2021. Présentation

3. Budget 2016

3.1 Budget de fonctionnement. Rapport de la commission financière. Approbation

3.2 Budget des investissements

3.2.1 Aménagement bureaux

3.2.2 Bâtiment scolaire route des Monts 4. Crédit d'étude

- 3.2.3 Ecoles : équipement informatique
 - 3.2.4 Réfection d'ouvrage. Chemin de l'Ondine
 - 3.2.5 Aménagement zones 30 km/h.
 - 3.2.6 Sécurité et renouvellement réseau eau potable. Crédit additionnel
 - 3.2.7 Construction collecteurs séparatifs
 - 3.2.8 Bâtiment route des Monts 14 : stores et entretien toiture
- Financement. Rapport de la commission financière. Approbation

3.3 Vote final du budget 2016

4. Création d'une association intercommunale pour la construction, la rénovation et l'exploitation des EMS des communes de Bulle, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Sorens
Présentation du concept et des statuts. Approbation

5. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée 31 mars 2015, le résumé des budgets de fonctionnement et d'investissement 2016 ainsi que les statuts pour la nouvelle association intercommunale (4EMS) étaient disponibles à l'administration communale et sur le site internet www.riaz.ch. Des commentaires et des informations sur les points présentés ont été publiés dans le « Riazois » No 66.

1. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 31 MARS 2015

M. le syndic rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu. Il a pu être consulté sur le site internet de la Commune ou obtenu au secrétariat communal. Un large résumé a été publié dans le « Riazois » No 66. Il ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le syndic prie les personnes qui acceptent ce procès-verbal de se prononcer par main levée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le syndic remercie l'assemblée et l'auteur du procès-verbal, Madame Sylviane Grandjean, secrétaire.

2. PLAN FINANCIER 2017-2021. PRESENTATION

Objectifs et principes de la planification financière

M. le syndic relève que la planification présentée met bien en évidence l'importance de cet outil. Celle-ci permet de se projeter ainsi que d'anticiper les nouvelles tendances qui se dessinent afin de les corriger. En prenant en compte le programme des investissements et l'évolution de la population, il est ainsi possible de manière précise de connaître les futurs besoins en liquidités. Force de constater que les communes ne disposent d'aucun moyen pour projeter l'évolution des charges liées cantonales.

A titre d'exemple, lors de la présentation du plan financier en décembre 2014, il avait été prévu pour le budget 2016, avec un taux de 73 %, un excédent de charges de CHF 294'000.00 alors qu'à ce jour, le déficit supposé atteint CHF 68'000.00. La différence positive est expliquée par la péréquation financière pour CHF 70'000.00, la prise en compte des impôts conjoncturels de

manière plus prononcée pour CHF 100'000.00 et enfin des amortissements supplémentaires qui n'ont pas été pris en compte pour l'exercice 2016.

En revanche, il faut relever que les charges liées sont difficilement planifiables, elles enregistrent une stagnation appréciable pour le Canton alors qu'elles continuent d'augmenter pour les charges intercommunales.

Pour les années 2017 et suivantes, nous constatons un excédent de charges qui va en augmentant pour se stabiliser de nouveau en 2020. Heureusement, la fameuse limite des 5 % n'est pas atteinte.

La planification présentée prend en compte les investissements en cours et prévus jusqu'en 2021.

Le document actualisé pour 2017-2021 n'ayant pu être remis à temps à la commission financière, cette dernière n'a pu préparer son rapport. Son préavis sera donné lors de l'assemblée des comptes 2015.

La commission financière ne se prononce pas sur ce plan financier qui n'a pas été présenté lors de notre réunion avec le Conseil Communal en date du 17 novembre 2015. Un avis sera donné au plus tard lors de l'assemblée communale conviée normalement au printemps pour la présentation des comptes 2015.

M. le syndic rappelle que le plan financier fait l'objet d'une présentation mais pas d'une décision de l'assemblée.

Avant d'ouvrir la discussion, M. le syndic passe la parole à M. Vincent Louis Bosson, président de la commission financière, pour faire part du préavis de ladite commission.

Rapport de la commission financière

La commission financière ne se prononce pas sur ce plan financier qui n'a pas été présenté lors de notre réunion avec le Conseil Communal en date du 17 novembre 2015.

Un avis sera donné au plus tard lors de l'assemblée communale conviée normalement au printemps pour la présentation des comptes 2015.

M. le syndic remercie M. Bosson.

3. BUDGET 2016

3.1 Budget de fonctionnement ; rapport de la commission financière ; approbation

M. le syndic précise que le budget 2016 présenté est basé sur un coefficient d'impôt de 73 %. Malgré cette adaptation, il présente un excédent de charges de CHF 67'625.00.

Comme ces années passées, les postes eau potable et eaux usées s'autofinancent par des contributions causales et n'influencent pas le ménage communal puisque l'excédent de recettes est viré aux réserves. Les postes police du feu et forêts sont équilibrés par un prélèvement aux réserves respectives. Le compte ordures ménagères est couvert à 80 %. On était encore à 72 % aux comptes 2013.

La dette communale s'élevait à CHF 7'829'762.00 à la fin 2014. Au 31 décembre prochain, elle diminuera pour atteindre les CHF 6'000'000.00 en tenant compte d'une part, de la vente du terrain pour le CO et d'autre part, des investissements réalisés en 2015. L'adaptation du taux de l'impôt est aussi un élément permettant une stabilisation de la dette communale. Toutefois, nous devons rester extrêmement vigilants et sélectifs avec les investissements des prochaines années afin de maîtriser l'évolution de la dette. Cette petite adaptation du taux d'impôt au début 2015 était nécessaire et indispensable. Elle permet, dans un premier temps au moins, d'autofinancer le ménage communal et d'assumer les charges actuelles de fonctionnement et les frais financiers. Cependant, il n'est pas encore possible d'amortir la dette avec des ressources internes issues du compte de fonctionnement. Pour rappel, les investissements pour l'eau potable et la protection des eaux sont financées par les taxes et le prix de l'eau potable et non par l'impôt.

Les produits

Les revenus structurels sont constitués de tous les impôts communaux et les taxes causales. L'impôt sur le revenu reste stable pour 2016 puisque l'estimation figurant au budget 2015 était trop optimiste. Les impôts conjoncturels sont totalement aléatoires puisqu'ils englobent les impôts sur les droits de mutation et les gains immobiliers. Pour le budget 2016, ces chiffres ont été pris en compte plus fortement que lors des exercices précédents vu toutes les transactions immobilières en cours et futures dans la commune.

La péréquation financière est favorable à la Commune en raison de la péjoration du revenu fiscal depuis deux exercices.

Les charges

Les charges liées ne progressent que de 2 %, ce qui n'est plus arrivé depuis des lustres. Les charges de fonctionnement suivent cette même progression raisonnable. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire au 1^{er} janvier 2016, les charges salariales du personnel enseignant sont réparties pour moitié entre le Canton et les communes. Tout ceci représente une baisse appréciable des charges. Les commentaires seront donnés plus tard.

M. le syndic propose de passer sans transition au commentaire du budget de fonctionnement 2016. Le cahier du budget a pu être obtenu à l'administration communale ou à l'entrée de la salle. Il était téléchargeable sur le site internet communal.

Nous n'allons pas lire toutes les lignes du budget mais vous donner un bref commentaire par rapport aux principales variations. Un bref commentaire a été publié dans le dernier « Riazois » que vous avez reçu la semaine dernière.

Comme d'habitude, mes collègues et moi-même répondrons volontiers à vos questions concernant les dicastères.

3.1 BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Commentaires par dicastères

Chapitre 01 Assemblée communale, Conseil communal, Conseil général M. le syndic

L'année 2016 comprend pour la première fois la rémunération des membres du Conseil général et les frais liés aux élections communales et cantonales.

Chapitre 02 Administration générale M. le syndic

Pour faire face à l'important développement que connaît notre commune, la mise en place du Conseil général avec les rapports détaillés à fournir au législatif, l'effectif du personnel de l'administration doit être adapté. De plus, il est nécessaire de réorganiser notre administration par segments distincts avec une délégation de compétences. Il est aussi important de préparer la relève de notre administrateur qui depuis son arrivée à la fin 87 assume la responsabilité de l'administration, des finances, de la gestion du personnel, du service technique et bien d'autres tâches. Il est clair qu'il ne sera plus possible, à l'avenir, de trouver une personne pouvant assumer toutes ces tâches. Trente ans d'expérience ne se compensent pas sans assurer une phase de transition et de formation.

Chapitre 10 Protection juridique M. Nicolas Dousse

Il s'agit de notre participation aux frais de fonctionnement du bureau du Service des curatelles.

Chapitre 14 Police du feu M. Nicolas Dousse

Les charges de fonctionnement du corps Bulle-Riaz sont assez stables. Il est devenu obligatoire de créer des vestiaires séparés pour les hommes et les femmes. Ceci correspond à une dépense globale d'environ CHF 130'000.00 dont environ 10 % pour notre Commune. Grâce à une réserve constituée, cette dépense peut être amortie sur l'exercice 2016 par un prélèvement à la réserve police du feu. Depuis quelques années, cette réserve permet d'équilibrer le chapitre. Cette situation ne peut plus persister à ce rythme. Ceci signifie que la taxe d'exemption fixée à CHF 100.00 pour les personnes de 21 à 49 ans ne couvre plus les charges de fonctionnement. Dans ces conditions, le Conseil communal a décidé de la fixer à CHF 130.00 par personne concernée à partir du 1^{er} janvier 2016. Ce tarif est d'ailleurs déjà appliqué à Bulle depuis 2013.

Chapitre 15 Militaire M. Daniel Blanc

Notre participation 2016 concerne uniquement les frais d'entretien du stand de tir d'Echarlens. Celle-ci est fixée à CHF 1.05 par habitant.

Chapitre 16 Protection civile M. Daniel Blanc

Les charges de ce chapitre qui englobent la PC cantonale et l'ORCOC sont stables.

Chapitre 20 Ecole enfantine

Mme Lotti Romanens

L'ouverture d'une 4^e classe d'école enfantine est prévue à la rentrée 2016, d'où l'achat de pupitres et divers mobiliers. Comme annoncé, notre participation aux dépenses cantonales est en baisse. Un camp vert est également prévu pour les 1-2H.

Chapitre 21 Cycle scolaire obligatoire

Mme Lotti Romanens

Avec la nouvelle loi scolaire, les charges du personnel enseignant sont inférieures en raison de la nouvelle répartition des frais scolaires entre le Canton et les communes. Comme nouveauté, les frais de transports scolaires ont été reportés sur les communes. En effet, jusqu'à la fin de l'année en cours, la répartition des salaires du personnel enseignant est de 65 % pour les communes et de 35 % pour le Canton ; pour le CO, il s'agit de valeurs contraires. A partir du 1^{er} janvier 2016, la répartition sera égale entre les partenaires pour le Canton et à l'inverse d'actuellement pour le CO. Tout ceci se traduit par une baisse des charges d'environ CHF 90'000.00. Un camp d'hiver et un camp d'été seront organisés en février et en juin 2016. Ces organisations représentent une charge nette communale d'environ CHF 30'000.00.

Chapitre 22 Ecoles spécialisées

Mme Lotti Romanens

Les charges sont stables.

Chapitre 23 Formation professionnelle

Mme Lotti Romanens

Les communes participent aux frais de formation des apprentis(es) domiciliés (es) et pratiquant leur formation dans la commune. Mme Romanens rappelle que chaque personne qui obtient un CFC, une maturité ou un diplôme reconnu par la Confédération a droit à une subvention unique de CHF 250.00 sur présentation de son document.

Chapitre 29 Administration scolaire

Mme Lotti Romanens

Le personnel fixe reste à deux unités plein temps. Les charges courantes de fonctionnement sont stables.

Patrouilleurs scolaires

Un service de patrouilleurs scolaires est en place depuis des décennies afin d'assurer la sécurité des enfants et des piétons aux traversées des routes cantonales. Durant toutes ces années, nous avons pu compter sur les enfants des 7-8H pour assurer cette tâche.

En raison de l'augmentation du trafic, un duo composé d'un adulte et d'un enfant assume cette tâche par tous les temps et 4 fois par jour, ceci depuis deux ans. En raison des dangers encourus par les patrouilleurs et de la difficulté de trouver des parents d'élèves acceptant cette grande responsabilité, nous avons prévu, à partir de la prochaine rentrée en août 2016, de confier ce service uniquement à des adultes. Ceci a un coût certain mais personne ne contestera les frais engendrés pour assurer la vie des enfants.

Chapitre 30 Culture

Mme Lotti Romanens

Ce chapitre concerne prioritairement les frais du Conservatoire de musique. Le chiffre varie selon le nombre d'élèves domiciliés qui bénéficient de ces cours. La Commune continuera à soutenir ses sociétés pour autant que l'effectif de ces dernières reste acceptable. Elle

subventionnera aussi le feu d'artifice du 1^{er} août par un don de CHF 3'500.00 à la société organisatrice de la fête. Au niveau intercommunal, le soutien reste à la salle CO2.

Chapitre 33 Parcs publics et chemins pédestres

M. Daniel Blanc

Les charges ont été réduites au maximum puisque notre réseau pédestre est déjà assez vaste. Nous vous invitons à profiter des nombreux sentiers pédestres régulièrement entretenus sur le territoire communal.

Chapitre 34 Sports

Mme Lotti Romanens

La principale charge de ce chapitre est celle en lien avec la régionalisation des sports. Pour rappel, il s'agit de la participation de toutes les communes de la Gruyère aux frais d'exploitation des piscines publiques et de la patinoire de Bulle.

Chapitre 35 Bâtiment des sociétés

Mme Lotti Romanens

Il s'agit des charges d'exploitation des locaux occupés gratuitement par les sociétés locales et par l'accueil extrascolaire. Quelques locations sont encaissées.

La quasi-totalité des charges des chapitres de la santé et des affaires sociales est constituée de charges liées, c'est-à-dire pas d'influence du Conseil communal.

Chapitre 40 Hôpitaux

M. Nicolas Dousse

Il s'agit de notre annuité pour la construction du bâtiment de l'hôpital. En principe, la dernière tranche sera payée en 2019 et non en 2025 comme prévu initialement.

Chapitre 41 Etablissements médicaux sociaux (EMS)

M. Nicolas Dousse

Notre participation à la subvention des frais spéciaux, c'est-à-dire le coût des foyers pour personnes âgées est stable ; en revanche, il y a plus de personnes domiciliées légalement à Riaz résident dans des homes. Notre participation au déficit d'exploitation d'Humilimont est identique à 2015.

Chapitre 44 Soins ambulatoires

M. Nicolas Dousse

Les charges subissent une augmentation par rapport au budget 2015, elles sont proches des comptes 2014.

Chapitre 46 Service médical des écoles

M. Nicolas Dousse

Il faut savoir que le contrôle des soins dentaires est obligatoire dans le Canton. Aussi, les élèves qui n'ont pas de médecin-dentiste attitré doivent faire un contrôle annuel à la Clinique dentaire scolaire itinérante. Les frais sont refacturés aux parents. Certains ont droit à une subvention communale en application de notre règlement sur les soins dentaires.

Chapitre 49 Ambulances

M. Nicolas Dousse

Les frais d'exploitation des ambulances du Sud fribourgeois sont en baisse puisque reportés pour une plus grande part sur les utilisateurs du service.

Chapitre 54 Structures d'accueil de la petite enfance

M. Nicolas Dousse

Notre accueil extrascolaire connaît une fréquentation toujours en hausse et fonctionne bien. Le personnel d'encadrement fait un très bon travail. Pour faire face à de nouvelles plages-horaires, l'effectif du personnel a été légèrement augmenté. La facturation aux parents suit la même courbe. Ce service s'autofinance à 80 %. La ligne présentée au moment de la reprise de la structure par la Commune est toujours respectée.

Chapitre 55 Assurance invalidité

M. Nicolas Dousse

Pour ce chapitre, nous enregistrons une hausse d'environ 5%

Chapitre 58 Aide sociale

M. Nicolas Dousse

Les charges du Service social régional de la Gruyère croissent chaque année. Environ 16 % par rapport au budget 2015 et 22 % par rapport aux comptes 2014.

Chapitre 62 Routes communales et génie civil

M. Daniel Blanc

Les charges de fonctionnement du service sont stables malgré l'extension et l'entretien du réseau routier. Il faut relever qu'il est prévu de mettre en place un élément décoratif sur le giratoire du centre et concernant la route du Chalet-Neuf trouver une solution afin que les enfants, les poussettes et les cavaliers puissent franchir sans danger les passages canadiens.

Chapitre 64 Chemins de fers fédéraux

M. Daniel Blanc

Quatre abonnements généraux seront toujours disponibles. En raison de la hausse des tarifs, le prix de la carte journalière a été porté à CHF 42.00 l'unité. Le prix est adapté aux autres communes dont Bulle afin de ne pas instaurer une concurrence. Il y a parfois la possibilité d'obtenir des cartes du lendemain au prix de CHF 25.00 l'unité en téléphonant à l'administration une demi-heure avant la fermeture.

Chapitre 65 Trafic régional

M. Daniel Blanc

Notre participation à Mobul reste dans les chiffres du budget 2015.

Chapitre 70 Approvisionnement en eau

M. Florian Sudan

Le prix de vente de l'eau reste fixé à CHF 1.50 par m³. Il relève que la taxe de base passe de CHF 50'000.00 au budget 2015 à CHF 24'000.00 au budget 2016. Ceci provient du fait qu'un nouveau règlement pour l'eau potable n'a pu être présenté. La seule modification faite au règlement actuellement en vigueur concerne les taxes de raccordement. La taxe de base fera partie d'un nouveau règlement communal qui devra être édicté en 2016 ou en 2017. L'excédent de produits de ce chapitre après amortissements des investissements est attribué à la réserve eau potable.

Chapitre 71 Protection des eaux

M. Florian Sudan

Avec la mise en service et les frais financiers liés aux nouvelles installations de la STEP de Vuippens, les charges du chapitre subissent une augmentation. Côté recettes, la taxe d'utilisation reste facturée à CHF 1.00 par m³ d'eau consommée. Les taxes de base restent identiques à 2015, soit CHF 180.00 par unités locatives et CHF 0.10/m² sur la surface de la parcelle pondérée par l'indice d'utilisation. Il relève que cette taxe charge aussi le ménage communal d'environ CHF 12'000.00. Celle-ci est répartie dans les dicastères concernés. L'excédent de produits de ce chapitre après amortissement des investissements est attribué à la réserve protection des eaux.

Chapitre 72 Ordures ménagères

M. le syndic

Grâce à une rationalisation de la récolte des déchets et une gestion plus stricte de la déchetterie, le chapitre des ordures ménagères est à la baisse malgré une augmentation de la population, c'est-à-dire du tonnage des ordures ménagères. Ce dicastère est couvert à plus de 80 % par les taxes-poubelles et individuelles et la récupération des matériaux pour leur recyclage. La taxe individuelle annuelle est maintenue à CHF 50.00 hors taxe à partir de la 20^e année. Le prix des sacs-poubelles est inchangé.

Chapitre 74 Cimetière

M. le syndic

Seuls les travaux d'entretien courant sont prévus.

Chapitre 75 Correction des eaux

M. le syndic

Il s'agit des travaux d'entretien courant des berges et du lit des ruisseaux. Il est prévu un amortissement sur les travaux d'endiguement réalisés sur les ruisseaux de l'Ondine et de Plaisance de 2011 à 2014.

Chapitre 79 Aménagement du territoire

M. Stéphane Schwab

Ce chapitre prend en compte les frais de fonctionnement de l'ARG, les prestations des géomètres, des urbanistes et autres spécialistes concernés par les travaux finaux de révision du PAL et du RCU. Quant aux recettes, elles proviennent des émoluments liés aux permis de construire.

Chapitre 81 Forêts

M. le syndic

Notre Commune dispose d'une capacité de coupe annuelle d'environ 1'500 m³. Cette possibilité ne sera de loin pas atteinte pour la coupe 2016 en raison d'un marché tendu pour la vente des bois. Les subventions cantonales ont fortement diminué. Les charges sont aussi en lien avec le produit de la vente des bois de service. Le budget est équilibré par un prélèvement à la réserve des forêts. Au 31 décembre 2014, un montant de CHF 38'928.00 figurait encore au bilan.

Chapitre 83 Tourisme

M. Nicolas Dousse

Jusqu'en 2020, les communes de la Gruyère devront payer CHF 1'000'000.00 afin d'assurer la recapitalisation du fonds régional d'investissement jusqu'à hauteur de CHF 23'000'000.00. Notre commune est membre de l'Association Gruyère Tourisme et de la Société de

Développement de Bulle et environs. Un petit soutien à l'organisation Slow Up 2016 a été comptabilisé.

Chapitre 90 Impôts

M. le syndic

L'estimation de l'impôt sur le revenu et sur la fortune repose sur les indications données par le SCC (service cantonal des contributions), soit la masse des impôts cantonaux 2013 ajustée d'un certain pourcentage donné par le Canton, l'augmentation de la population ainsi que sur les acomptes 2015. Pour la deuxième année consécutive, on constate une baisse du revenu cantonal. Ceci s'est confirmé aux décomptes 2013 qui sont tous comptabilisés à ce jour. Ainsi, l'impôt sur le revenu a été maintenu à CHF 4'350'000.00 alors que l'impôt sur la fortune, l'impôt à la source et la contribution immobilière ont été ajustés. Les impôts conjoncturels ont été pris plus fortement en compte (+ 100'000.00) en raison des nombreuses transactions immobilières en cours et à venir. Il faut souligner qu'un certain risque a été pris sur ces deux postes.

Chapitre 93 Péréquation financière

M. le syndic

La recette de la péréquation des ressources et des besoins est en hausse. Ceci provient du fait que notre IPF (indice potentiel fiscal) a baissé pour passer de 93.93 à 91.32 en raison de la baisse du revenu fiscal 2012 et 2013.

Chapitre 940 Gérance de la fortune et des dettes

M. le syndic

La charge nette d'intérêts pour l'exercice 2016 a été calculée sur une dette moyenne de CHF 6'000'000.00 à un taux d'intérêt d'environ 1.0 %. Du côté des recettes, le dividende et la participation de Gruyère Energie SA sont assurés.

Chapitre 941 Immeubles du patrimoine financier

M. le syndic

Il s'agit ni plus ni moins des charges et des produits du bâtiment administratif et locatif et de la cabane forestière.

Chapitre 942 Terrains et lotissement

M. Stéphane Schwab

Ce chapitre prend en compte la taxe d'épuration pour les terrains communaux non construits en zone à bâtir. Il est aussi prévu les prestations de quelques mandataires.

Chapitre 943 Immeubles du patrimoine administratif

Mme Lotti Romanens

Il est prévu le remplacement de deux micros de la 1^{ère} génération avec leur centrale pour l'utilisation dans cette salle (Monts 14) ainsi que dans la salle du rez. Pour le solde, il s'agit des frais de fonctionnement du bâtiment scolaire et sportif à la route des Monts 14.

Chapitre 944 Domaines et pâturages

M. le syndic

Avec la cession du domaine de Puey à la Bourgeoisie, les revenus sont en baisse. Malgré tout, ce chapitre, année après année, laisse un bénéfice substantiel pour la caisse communale.

Chapitre 99 Autres postes

M. le syndic

Il s'agit des amortissements comptables prévus pour les chapitres eau potable et protection de l'environnement.

Récapitulation du budget de fonctionnement 2016

Total des charges	CHF	9'155'035.00
Total des produits	CHF	9'087'410.00
Excédent de charges	CHF	67'625.00

Rapport de la commission financière

Avant d'ouvrir la discussion sur le budget de fonctionnement, M. le syndic passe la parole à M. Vincent Louis Bosson, président de la commission financière pour la lecture du rapport relatif au budget de fonctionnement 2016.

La commission financière a procédé à l'examen des budgets 2016 sur la base des informations et documents suivants :

- *détails du budget 2016*
 - a. *budget de fonctionnement ;*
 - b. *budget des investissements,*
- *les commentaires détaillés du budget de fonctionnement 2016,*
- *les commentaires détaillés du budget des investissements et de leurs financements.*

Après une présentation des différents postes de fonctionnement et d'investissement par une délégation du Conseil communal en date du 17 novembre 2015, la commission financière, a procédé à une analyse critique des budgets 2016.

Elle remercie la délégation du Conseil Communal pour sa disponibilité et la clarté de ses explications.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2016

Il s'inscrit dans les projections faites au niveau de la planification financière 2016-2020 présentée à l'assemblée communale, il y a une année.

Au niveau des charges, l'écart entre le budget présenté et celui de la planification financière 2016-2020 est de l'ordre de CHF 54'000.00 soit une différence de 0.6 %.

La commission financière a noté les charges induites par l'introduction du Conseil général et la réorganisation de l'administration communale qui fait face à une charge de travail et un transfert de compétences et de responsabilités de plus en plus importants.

Au niveau des revenus, l'écart par rapport à la planification financière 2016-2020 se situe à près de 16 % soit + CHF 142'000.00.

Comme indiqué l'augmentation des revenus est porté à la fois par la nouvelle répartition des charges du personnel enseignant entre le Canton et les communes et par l'augmentation du produit de la péréquation financière.

La commission financière n'a pas de remarques particulières à formuler quant aux prévisions faites.

Le budget 2016 est cohérent eu égard aux engagements pris rapport aux budgets, comptes et prévisions antérieurs (2014 et 2015).

Les charges liées restent au niveau de 60 % du budget mais augmentent de l'ordre de 2.5 % en valeur à plus de CHF 5'000'000.00 par rapport au budget de fonctionnement 2015.

*En conséquence de quoi, la commission financière propose à l'assemblée d'accepter le budget 2016 portant un excédent de charges (déficit) de **CHF 67'625.00** ne représentant que 0.7 % des charges.*

Pour sa dernière participation aux discussions de budget de cette législature, la commission financière fait le vœu et invite le Conseil Communal à présenter au futur Conseil général des comptes 2016 positifs.

M. le syndic remercie M. Bosson et ses collègues pour leur travail et la lecture du rapport. Il ouvre la discussion sur le budget de fonctionnement.

Approbation

La parole n'étant pas demandée, M. le syndic clôt la discussion. Il demande aux personnes qui acceptent le budget de fonctionnement 2016 de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui	50
Abstentions	13

M. le syndic remercie l'assemblée pour la confiance accordée.

3.1 BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2016

M. le syndic relève que les montants figurant au budget des investissements sont pour la plupart des crédits reportés. Ces derniers ne font ni l'objet d'une discussion ni d'un vote.

Vue d'ensemble des investissements 2016

Le total des investissements apparaissant au budget 2016 s'élève à CHF 4'635'000.00. Ce chiffre englobe les nouveaux projets et les crédits reportés, c'est-à-dire les crédits déjà votés pour lesquels les travaux ne sont pas encore terminés. Les investissements réels 2016 s'élèveront à environ CHF 2'000'000.00 dont à nouveau plus de CHF 1'000'000.00 pour le séparatif et le renouvellement du réseau d'eau potable. Le Conseil communal doit veiller à ce que l'investissement net annuel reste supportable. Une présentation séparée est prévue pour chaque objet de la liste des tractanda.

3.2.1 Aménagement bureaux

M. le syndic

Il s'agit de l'aménagement d'un bureau supplémentaire avec son mobilier, d'un local pour les archives et le remplacement de la centrale téléphonique.

L'administration communale doit adapter son effectif en raison du développement de la commune, des tâches administratives toujours plus lourdes et complexes. Un studio qui deviendra libre au 31 mars 2016 permettra cette extension dans le bâtiment administratif. De plus, l'ancien local de la citerne sera aménagé pour l'extension des archives communales.

Crédit demandé

CHF 60'000.00

Financement

Emprunt bancaire ou autre CHF 60'000.00

Crédit annuel

Intérêt 3 % CHF 1'800.00

Amortissement 7 % CHF 4'200.00

CHF 6'000.00

Avant d'ouvrir la discussion, M. le syndic donne la parole à M. Vincent Louis Bosson, président de la commission financière pour la lecture de son rapport.

Rapport de la commission financière

Cet investissement est nécessaire pour adapter les services de l'administration communale aux développements de plus en plus lourds et complexes des tâches administratives ainsi qu'à la mise en place du futur Conseil général.

La commission financière préavise favorablement le crédit et le financement proposé.

M. le syndic remercie M. Bosson et ses collègues et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le syndic prie les personnes qui acceptent le crédit et le financement pour l'aménagement des bureaux de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui 61

Abstentions 02

M. le syndic remercie l'assemblée pour la confiance accordée.

3.2.2 Bâtiment scolaire route des Monts 4

Mme Lotti Romanens

Création de nouveaux locaux

Avec l'augmentation de la population, le nombre d'élèves suit également une évolution régulière. Les effectifs permettent à ce jour de laisser une salle libre qui est utilisée pour l'enseignement de la religion. A la prochaine rentrée scolaire, une classe l'occupera. Par conséquent, nous ne disposerons plus de salle de réserve. D'autre part, des locaux doivent aussi être aménagés pour l'accueil extrascolaire. Celui-ci est trop à l'étroit au bâtiment des sociétés. De nouveaux espaces doivent être trouvés dans les meilleurs délais. Le Conseil communal a planché sur ce sujet. Il est arrivé à la conclusion qu'il était préférable de maintenir toutes les activités scolaires et parascolaires dans deux bâtiments plutôt que de construire un nouveau. Dans ce sens, une option a été prise qui consiste en une extension du bâtiment scolaire de la route des Monts 4 en y adjoignant des locaux pour l'AES. Un crédit d'étude est nécessaire afin de réaliser la numérisation des plans, de préparer un avant-projet, d'élaborer un cahier des charges et d'effectuer d'autres études qui pourront être utilisées pour une mise en soumission auprès d'entreprises générales.

Détail du devis d'un architecte

Avant-projet CHF 78'000.00

Elaboration d'un cahier des charges CHF 15'000.00

Contrôle des offres EG et séances de pré-adjudication CHF 5'000.00

Divers et imprévus	CHF 10'000.00
Mandats à d'autres mandataires spécialisés **	CHF 42'000.00
	CHF 150'000.00

**** Il peut être envisagé de libérer ces mandats dans une 2^e étape.**

Il faut préciser qu'une bonne partie du montant investi pour le crédit d'étude sera retrouvé au moment de l'attribution du mandat. Dans tous les cas, les prestations pour la préparation de l'avant-projet et du cahier des charges seront mises en soumission auprès de 2 ou 3 bureaux d'architectes.

Financement

Emprunt bancaire ou autres **CHF 150'000.00**

Crédit annuel

Intérêt 3 %	CHF 4'500.00
Amortissement 3 %	CHF 4'500.00
	CHF 9'000.00

Avant d'ouvrir la discussion, M. le syndic donne la parole à M. Vincent Louis Bosson, président de la commission financière pour la lecture de son rapport.

Rapport de la commission financière

Le Conseil communal a opté pour une extension du bâtiment scolaire de la route des Monts 4 en y adjoignant des locaux pour l'AES, plutôt que d'entreprendre une nouvelle construction. Cette option nous apparaît judicieuse et « in fine » plus économe dans sa réalisation, après adjudication.

Elle nécessite néanmoins un crédit de mise en œuvre plus important du fait, entre autres, de la mise à niveau et aux normes des plans actuels pour la préparation de l'avant-projet.

La commission financière a pris note et contrôlera que les prestations pour la préparation de l'avant-projet et du cahier des charges seront mises en soumission auprès de 2 ou 3 bureaux d'architectes.

La commission financière préavise favorablement le crédit et le financement proposé.

M. le syndic remercie M. Bosson et ses collègues et ouvre la discussion.

Mme Florence Pasquier demande pour combien de classes l'extension du bâtiment est prévue.

Mme Lotti Romanens l'informe qu'il est prévu :

- 2 classes pour l'école enfantine
- 2 ou 3 classes pour l'école primaire
- soit un total de 5 classes.

Mme Florence Pasquier demande si cette extension a tenu compte de l'extension du village, sera-t-elle suffisante pour quelques années ?

Mme Lotti Romanens le souhaite et ce nombre de classes a été calculé sur une projection de plusieurs années.

Mme Florence Pasquier demande si l'accueil extrascolaire (AES) sera également inclus dans cette extension.

Mme Lotti Romanens le confirme.

Mme Florence Pasquier rappelle que l'AES avait été suggéré dans le bâtiment de l'Aigle-Noir, s'il n'est plus prévu, y-a-t-il d'autres projets ?

Mme Romanens l'informe que l'Aigle-Noir est une propriété de la Bourgeoisie et non de la Commune. De ce fait, elle ne peut lui répondre.

La parole n'étant plus demandée, M. le syndic prie les personnes qui acceptent le crédit et le financement pour un crédit d'études en vue de créer des nouveaux locaux pour l'école et l'AES de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui 58

Abstentions 05

M. le syndic remercie l'assemblée pour la confiance accordée.

3.2.3 Ecoles : équipement informatique

Mme Lotti Romanens

Mme Lotti Romanens rappelle qu'il a été décidé de renouveler régulièrement le parc informatique des écoles. Actuellement, celui-ci comprend 65 ordinateurs fixes ou portables. Une partie de ces outils date d'environ 10 ans. Ceux-ci ne sont pas compatibles aux nouveaux moyens d'enseignement. Aussi, le Conseil communal a décidé de remplacer, par étapes, le parc informatique.

Au budget 2016, il est prévu l'achat de 30 i-Macs, de sept projecteurs fixes et l'acquisition des nouvelles licences.

Crédit demandé CHF 70'000.00

Financement

Emprunt bancaire ou autres CHF 70'000.00

Crédit annuel

Intérêt 3 % CHF 1'950.00

Amortissement 15 % CHF 11'650.00

CHF 13'600.00

Avant d'ouvrir la discussion, M. le syndic donne la parole à M. Vincent Louis Bosson, président de la commission financière pour la lecture de son rapport.

Rapport de la commission financière

Le Conseil communal a décidé de remplacer, par étapes, le parc informatique des écoles qui date et doit évoluer pour satisfaire aux nouveaux moyens d'enseignement.

La commission financière veillera à ce que le remplacement fasse préalablement l'objet de soumissions auprès de sociétés compétentes et reconnues.

La commission financière préavise favorablement le crédit et le financement proposé.

M. le syndic remercie M. Bosson et ses collègues et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il prie les personnes qui acceptent le crédit et le financement pour l'équipement informatique à l'école de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui 59

Abstentions 04

M. le syndic remercie l'assemblée pour la confiance accordée.

3.2.4 Réfection d'ouvrage. Chemin de l'Ondine

M. Daniel Blanc

Comme il ressort du plan financier présenté chaque année, le Conseil communal procède à la réfection des routes. Pour 2016, il est ainsi prévu de reconstruire le chemin de l'Ondine qui est en fort mauvais état. En parallèle, il sera aussi procédé à la pose des conduites pour la séparation des eaux et aussi le remplacement éventuel de la conduite d'adduction d'eau potable. Coût total calculé par l'ingénieur civil CHF 320'000.00. Cette somme est répartie entre les routes à raison de CHF 120'000.00, l'eau potable CHF 80'000.00 et le séparatif des eaux CHF 120'000.00. Par mesure de clarté, de simplification et pour ne pas trop alourdir le programme, M. le syndic propose de faire un seul vote bien que trois chapitres soient concernés. La ventilation dans les chapitres sera l'affaire de la comptabilité.

Financement

Emprunt bancaire ou autre	CHF 320'000.00
Crédit annuel	
Intérêt 3 %	CHF 9'600.00
Amortissement 4 %	CHF 12'800.00
	CHF 22'400.00
dont chapitres 70 et 71	(CHF 14'000.00)

Avant d'ouvrir la discussion, M. le syndic donne la parole à M. Vincent Louis Bosson, président de la commission financière pour la lecture de son rapport.

Rapport commission financière

Pour 2016, il est ainsi prévu de reconstruire le chemin de l'Ondine qui est en fort mauvais état comme certains ont pu le constater. Pour information, le chemin de l'Ondine faisait partie des ouvrages listés par le Conseil Communal dans nos différentes discussions concernant les plans d'investissement.

Ce qui est nouveau, mais qui fait sens, est qu'en parallèle le Conseil Communal souhaite procéder au remplacement et à la pose de conduites pour l'eau potable et entreprendre les travaux liés à la séparation des eaux claires et des eaux usées.

Ainsi, le coût total calculé s'élève à CHF 320'000.00, montant réparti entre :

- les routes pour CHF 120'000.00*
- l'eau potable pour CHF 80'000.00*
- la séparation des eaux pour CHF 120'000.00.*

La commission financière préavise favorablement le crédit dans son ensemble ainsi que le financement proposé.

M. le syndic remercie M. Bosson et ses collègues et ouvre la discussion.

M. Louis Pittet est favorable à ce projet. Toutefois, il constate une différence notoire dans les coûts indiqués.

M. Florian Sudan l'informe que les travaux sont précisés dans le crédit suivant.

M. Pierre Morand précise que le montant n'a pas changé, il s'agit simplement d'un transfert de charges.

La parole n'étant plus demandée, M. le syndic clôt la discussion et prie les personnes qui acceptent le crédit et le financement pour la réfection du chemin de l'Ondine et ses canalisations de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui 63

M. le syndic remercie l'assemblée pour la confiance accordée.

3.2.5 Aménagement zones 30 km/h

M. Daniel Blanc

Les mesures constructives seront poursuivies pour la limitation des routes de quartier à la vitesse de 30 km/h. Les secteurs concernés sont les rues de Saletta, de Joulin et la route Champ-Jordan. Il faut relever qu'un crédit d'un même montant a déjà été voté pour les autres rues concernées par l'introduction du 30 km/h.

Coût estimé CHF 60'000.00

Financement

Emprunt bancaire ou autre CHF 60'000.00

Crédit annuel

Intérêt 3 % CHF 3'600.00

Amortissement 4 % CHF 4'800.00

CHF 8'400.00

Avant d'ouvrir la discussion, M. le syndic donne la parole à M. Vincent Louis Bosson, président de la commission financière pour la lecture de son rapport.

Rapport commission financière

Il s'agit là de la poursuite, dans les mêmes conditions, des aménagements pour la limitation des routes de quartier à la vitesse de 30 km/h.

Les secteurs concernés sont les rues de Saletta, Joulin et la route Champ-Jordan.

La commission financière préavise favorablement le crédit et le financement proposé.

M. le syndic remercie M. Bosson et ses collègues et ouvre la discussion.

Mme Anita Baechler demande si à la route de la Sionge une limitation à 30 km/h. ne pourrait pas également être prévue.

M. Daniel Blanc l'informe que c'est un 50 km/h. qui a été autorisé en raison de l'intégration des quartiers lesquels sont à 30 km/h. Il relève qu'un automobiliste a été constaté à 117 km/h. malgré les priorités de droite et les constructions en cours.

M. Laurent Pasquier estime le montant de CHF 60'000.00 exagéré pour réduire une limitation à 30 km/h. A la route du Chalet-Neuf, un seul panneau a suffi.

M. Daniel Blanc relève que la route du Chalet-Neuf n'a pas d'embranchement de rues ; il précise qu'une mise en zone 30 km/h. demande des modérateurs, des rétrécissements de chaussée et des portes d'entrées.

M. Pierre-Michel Savary relève que la rue de la Roulema était prévue à 30 km/h. en sens unique. Depuis les travaux, elle est bidirectionnelle avec un trottoir ce qui est une bonne chose mais lors de croisements de véhicules, ces derniers chevauchent le trottoir ; de ce fait, la sécurité

n'est plus assurée. Il demande à intervenir auprès des services cantonaux concernés pour obtenir cette rue à 30 km/h. comme prévu initialement.

M. Patrice Gremaud confirme cette situation à la rue de la Roulema. Il s'est trouvé bloqué par un camion venant de l'Estonie voulant se rendre à Broc. La signalisation pour la direction d'Echarlens est fautive au giratoire du centre. En outre, il propose l'utilisation de radars mobiles, il suppose que les amendes infligées suffiraient à réduire la vitesse. De plus, ceci éviterait de placer diverses chicanes et empêcherait de connaître des problèmes de déneigement tels que connus à Bulle par la mise en place de gabions.

Il est relevé que la rue de la Roulema est toujours prévue en zone 30 km/h. mais en demande préalable.

Mme Annelyse Moret rejoint le point de vue de M. Patrice Gremaud et soutient l'idée de placer des radars mobiles.

M. le syndic ne peut donner une réponse précise sur l'utilisation de radars mobiles mais il prend note de la suggestion.

La parole n'étant plus demandée, M. le syndic clôt la discussion et prie les personnes qui acceptent le crédit et le financement pour la mise en place de mesures constructives pour les zones 30 km/h de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui	35
Non	16
Abstentions	12

M. le syndic remercie l'assemblée pour la confiance accordée.

3.2.6 Sécurité et renouvellement du réseau d'eau potable. Crédit additionnel. Chemin de l'Ondine

M. Florian Sudan

Cette dépense a déjà été acceptée au moment du vote pour le chemin de l'Ondine.

Remplacement de la conduite dans la route cantonale (Valtraloc)

Au fur et à mesure des travaux routiers liés à Valtraloc, la conduite principale d'adduction d'eau potable et de défense contre l'incendie sera remplacée. Il s'agit d'une longueur totale d'environ 850 m. avec une conduite fonte d'un diamètre de 160 mm.

Crédit global CHF 280'000.00

Financement

Emprunt bancaire ou autre CHF 280'000.00

Crédit annuel

Intérêt 3 %	CHF	8'400.00
Amortissement 4 %	CHF	11'200.00
	CHF	19'600.00

Avant d'ouvrir la discussion, M. le syndic donne la parole à M. Vincent Louis Bosson, président de la commission financière pour la lecture de son rapport.

Rapport de la commission financière

Ce remplacement tel que présenté semble nécessaire et incontournable.

La commission financière espère qu'il n'y aura pas d'autres crédits additionnels importants à demander dans le cadre du projet Valtraloc.

En l'état, la commission financière préavise favorablement le crédit additionnel ainsi le financement proposé.

M. le syndic remercie M. Bosson et ses collègues. La parole n'étant pas demandée, il prie les personnes qui acceptent le crédit et le financement pour un crédit additionnel pour la poursuite du renouvellement du réseau d'eau potable et de défense contre l'incendie de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui	56
Abstentions	07

M. le syndic remercie l'assemblée pour la confiance accordée.

3.2.7 Construction collecteurs séparatifs

M. Florian Sudan

Il est prévu de poursuivre les travaux en lien avec la séparation des eaux claires et des eaux usées dans les quartiers existants. La canalisation du chemin de l'Ondine a déjà été acceptée dans le crédit global en lien avec la rénovation totale de l'ouvrage.

Les travaux prévus à brève échéance concernent la rue de la Roulema, la ruelle du Châtelet et d'autres petits tronçons épars.

Rue de la Roulema	CHF	50'000.00
Ruelle du Châtelet et divers	CHF	30'000.00
	CHF	80'000.00

Financement

Emprunt bancaire ou autre	CHF	80'000.00
----------------------------------	------------	------------------

Crédit annuel

Intérêt 3 %	CHF	2'400.00
Amortissement 4 %	CHF	3'200.00
	CHF	5'600.00
à charge du chapitre 71	(CHF	5'600.00)

Avant d'ouvrir la discussion, M. le syndic donne la parole à M. Vincent Louis Bosson, président de la commission financière pour la lecture de son rapport.

Rapport de la commission financière

Il s'agit là de la poursuite des travaux planifiés des séparatifs eaux claires eaux usées dans les quartiers existants.

<i>Rue de la Roulema (canalisation d'environ 100 m.)</i>	<i>CHF</i>	<i>50'000.00</i>
<i>Ruelle du Châtelet et divers</i>	<i>CHF</i>	<i>30'000.00</i>

La commission financière préavise favorablement le crédit et le financement proposé.

M. le syndic remercie M. Bosson et ses collègues et ouvre la discussion.

M. Pierre-Michel Savary rappelle que les travaux à la Roulema datent de quatre ans, n'était-il pas possible de regrouper ces travaux à cette occasion ?

Il lui est précisé que ce petit tronçon n'était pas inclus et il s'agit d'une canalisation en direction de l'immeuble Roulema 40.

M. Laurent Pasquier s'insurge également contre les travaux à la ruelle du Châtelet.

Il est également informé que les travaux prévus concernent la reprise du nouveau quartier.

La parole n'étant plus demandée, M. le syndic prie les personnes qui acceptent le crédit et le financement pour la réalisation de collecteurs séparatifs de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui 60

Abstentions 03

M. le syndic remercie l'assemblée pour la confiance accordée.

3.2.8 Bâtiment route des Monts 14 ; stores extérieurs et entretien toiture

Mme Lotti Romanens

Depuis la construction du bâtiment, il a toujours fait très chaud dans le hall du 2^e étage du bâtiment scolaire. Cet endroit jouit d'un ensoleillement unique. Les stores intérieurs à lamelles ont déjà été remplacés et sont de nouveau en très mauvais état. D'autre part, lors de fortes rafales de vent accompagnées de précipitations, il n'est pas rare que de l'eau s'infilte. Il est primordial de garder notre bâtiment en très bon état et hors d'eau. Ce crédit a déjà été autorisé dans le cadre du budget 2015. Le Conseil communal propose d'installer des stores métalliques extérieurs également sur le pignon Nord du bâtiment. Ceci est motivé par le très mauvais état des stores et pour avoir une meilleure obscurité lors des projections et aussi pour une économie d'énergie non négligeable. La réfection totale de la toiture plate entre les deux corps de bâtiment devra aussi être entreprise impérativement en 2016. Des fuites ont déjà été colmatées en cette fin d'année.

Coût CHF 110'000.00

Installation des stores sur les deux pignons CHF 60'000.00

Réfection de la toiture plate entre les deux bâtiments CHF 50'000.00

CHF 110'000.00

./. crédit reporté du budget 2015 pour les stores CHF 30'000.00

Crédit demandé CHF 80'000.00

Financement

Emprunt bancaire ou autre CHF 80'000.00

Crédit annuel

Intérêt 3 % CHF 2'400.00

Amortissement 7 % CHF 5'600.00

CHF 8'000.00

Avant d'ouvrir la discussion, M. le syndic donne la parole à M. Vincent Louis Bosson, président de la commission financière pour la lecture de son rapport.

Rapport de la commission financière

Selon les informations communiquées, cet investissement s'avère nécessaire et aussi eu égard aux probables coûts induits par les conséquences des infiltrations d'eau.

La commission financière préavise favorablement le crédit et le financement proposé.

M. le syndic remercie M. Bosson et ses collègues.

La parole n'étant pas demandée il prie les personnes qui acceptent le crédit et le financement pour la pose de stores et la rénovation de la toiture plate du bâtiment route des Monts 14 de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui 63

M. le syndic remercie l'assemblée pour la confiance accordée.

RECAPITULATION DES CREDITS REPORTEES

62.501.1 Réfection d'ouvrages - Concept 30 km/h CHF 60'000.00

M. Daniel Blanc

Sur la base du concept pour la mise en place des zones 30 km/h., une partie des dossiers a été déposée en demande préalable en octobre dernier. Ces derniers concernent les secteurs Ondine, Perrausa et La Roulema.

62.501.3 Cheminement piétonnier quartier de Champy CHF 350'000.00

M. Daniel Blanc

Pour rappel, il est prévu d'aménager un trottoir du côté Est et Sud de la rue. Les travaux seront réalisés après les travaux de mise en séparatif des immeubles de la rue de Champy et de la mise en valeur du lotissement rue Xavier-de-Poret. La mise à l'enquête va intervenir, en principe, la première quinzaine de janvier 2016 pour une durée de 30 jours.

62.501.4 Aménagement de la traversée de la localité CHF 800'000.00

M. Daniel Blanc

La première étape correspond à la réalisation du tronçon entre l'accès à la rue de la Comba et la rue du Pays-des-Oiseaux, y compris la réalisation d'un giratoire à la sortie Nord de la localité. Ce dossier est à l'enquête publique depuis le 27 novembre jusqu'au 12 janvier 2016.

Les études pour les autres tronçons sont moins avancées. Elles sont conditionnées par la réalisation d'ouvrages antibruit mis en place par le Canton pour protéger quelques immeubles particulièrement exposés au bruit de la route cantonale. La mise à l'enquête devrait intervenir dès l'été 2016. Pour rappel, le crédit brut global est de CHF 3'650'000.00.

62.501.8 Renouvellement de l'éclairage public CHF 40'000.00

M. Daniel Blanc

Il reste encore à remplacer les luminaires d'ancienne génération.

70.501.0 Nouvelles adductions d'eau potable CHF 275'000.00

M. Florian Sudan

Il s'agit d'une conduite d'adduction d'eau potable et de défense contre l'incendie pour le secteur en zone intérêt général, secteur CO.

70.501.1 Sécurité et renouvellement du réseau CHF 150'000.00

M. Florian Sudan

Il s'agit du remplacement de la conduite en fonte à la rue Champ-Bosson.

71.501.0 Infrastructures Champy, Champ-Bosson, les Terreaux CHF 800'000.00

M. Florian Sudan

L'étape 2016 concerne principalement la mise en séparatif du quartier de Champ-Bosson. Pour rappel, le crédit global s'élève à CHF 4'000'000.00.

71.501.1 Nouveaux collecteurs CHF 650'000.00

M. Florian Sudan

Il s'agit de la réalisation des collecteurs EU et EC nécessaires à la desserte de la zone d'intérêt général, secteur CO.

72.501.0 Aménagement de places de collecte CHF 30'000.00

M. le syndic

De nouvelles places de récolte des déchets seront aménagées dans divers secteurs.

942.501.1 Zone d'intérêt général I – infrastructures CHF 1'000'000.00

M. Stéphane Schwab

Il est prévu le réaménagement de la route du Temple-Romain, son raccordement sur le futur giratoire et l'arrêt de bus pour le futur CO. Ce dossier est à l'enquête publique depuis le 27 novembre jusqu'au 12 janvier 2016. Le crédit global s'élève à CHF 2'000'000.00.

2.3 Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2016

M. le syndic

M. le syndic passe au vote final du budget de fonctionnement et du budget des investissements. Puisque tous les objets ont été acceptés, il n'y a pas de modification à apporter.

Avant le vote, M. le syndic passe la parole à M. Vincent Louis Bosson, président de la commission financière pour son rapport.

Rapport de la commission financière

Le budget de fonctionnement 2016 ainsi que le budget des investissements proposés ayant tous été approuvés, la commission financière propose à l'assemblée d'accepter dans son ensemble le budget 2016.

M. le syndic remercie M. Vincent Louis Bosson ainsi que ses collègues de la commission financière pour l'analyse de tous les objets présentés dans le cadre du budget 2016. Il prie les personnes de se prononcer par main levée sur le budget de fonctionnement et des investissements 2016.

Résultat du vote

Oui 63

M. le syndic remercie l'assemblée pour la confiance accordée envers la commission financière, l'administration et le Conseil communal.

4. CRÉATION D'UNE ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LA CONSTRUCTION, LA RÉNOVATION ET L'EXPLOITATION DES EMS DES COMMUNES DE BULLE, ECHARLENS, GRUYÈRES, LE PÂQUIER, MARSENS, PONT-EN-OGOZ, RIAZ ET SORENS. PRÉSENTATION DU CONCEPT ET DES STATUTS. APPROBATION.

M. le syndic relève que la Commune est membre de l'Association pour l'EMS d'Humilimont avec les communes de Botterens, Echarlens, Marsens, Le Pâquier et Vaulruz. La commune de Vaulruz quittera l'association le 31 décembre 2015.

Le home d'Humilimont est vétuste, obsolète et ne pourra poursuivre sa mission sans une reconstruction complète et ce, à des frais insupportables pour les communes membres. Il passe la parole à M. Nicolas Dousse, responsable de la santé et membre du comité directeur de l'EMS Humilimont.

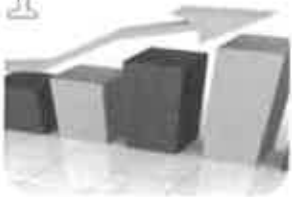
M. Nicolas Dousse précise que sa présentation est basée sur un diaporama préparé par le groupe de de travail des 4EMS.

1. Situation actuelle. a. Pourquoi agir ?

Préambule. La situation actuelle du district: brève analyse stratégique 4

a. Pourquoi agir?

1



Croissance sans précédent de la population (très) âgée (> 80 ans)

2



Pas de croissance parallèle des finances publiques

3



Plusieurs EMS obsolètes

4



Inéquité entre résidents et communes

La nécessité d'agir provient notamment de :

1. Une croissance sans précédent de la population âgée et très âgée
 - 2015-2025: + 25 %
 - 2015-2035: + 80 %
2. Des finances publiques qui ne pourront croître dans la même proportion.

⇒ *Constat:*

- *On ne pourra pas répondre à l'augmentation de la population âgée comme par le passé, en augmentant simplement le nombre de lits d'EMS. Cela ne serait pas finançable. D'où le projet Senior+, d'où le Concept gruérien d'accompagnement de la personne âgée, et d'où le projet «4 EMS», qui en est la concrétisation.*
- 3. Plusieurs EMS ou parties d'EMS sont obsolètes.
- 4. Le système actuel est inéquitable.
 - Selon l'EMS choisi, les résidents jouissent d'un confort très variable.
 - Pour les communes, avec une population « âgée », qui ont beaucoup de « communiens » dans les différents EMS, reçoivent de nombreuses factures de la part des EMS qui les hébergent. Tandis que celles à population «jeune», qui ont peu ou pas de résidents en EMS, ne supportent pas ou que très peu de frais financiers.

1. Situation actuelle. b. Comment agir ?

Préambule. La situation actuelle de chacun des EMS est analysée stratégiquement

b. Comment agir?

1



Les longs séjours
en EMS coûtent
chers!

Autant que
nécessaire, aussi
peu que possible!

2



EMS, structures intermédiaires,
logements pour seniors, soins à
domicile, Senior+...
les communes ne peuvent pas
tout faire!

Se mettre ensemble pour
-trouver les réponses
pertinentes
-les mettre en œuvre de
manière efficace

- Il y a donc nécessité de repenser le modèle d'accompagnement du grand âge.
- C'est justement le but de Senior+, comme du Concept gruérien d'accompagnement de la personne âgée : anticiper sur cette situation, poser une vision partagée de cet accompagnement, de son organisation et de son financement.
- Quant au projet 4 EMS, il est justement la concrétisation de cela.

Les points communs de ces trois projets (Senior+, Concept gruérien et 4 EMS) :

1. Les lits de long séjour en EMS sont chers. Il en faut autant que nécessaire, mais aussi peu que possible.
 - Cela passe notamment par l'aménagement d'un bien-vivre dans son logement et sa commune et par le développement des structures intermédiaires.
 - Corollaire : grâce à ceci, le projet 4 EMS peut rester un projet de maintien de l'offre actuelle et non d'augmentation soutenue du nombre de lits d'EMS.
2. Les communes ne peuvent ni tout faire, ni tout financer.
 - Les questions deviennent complexes.
 - Il y a une obligation à être efficace, professionnel (ce que sont et les EMS actuels mais à leur échelle), à traquer les redondances.

- ⇒ Nécessité de se mettre ensemble tout en préservant les liens de proximité
- ⇒ Senior⁺, le Concept gruérien et le projet 4 EMS visent précisément ceci.

1. Situation actuelle. c. Nos atouts (au niveau du district)

Préambule. La situation actuelle du district: brève analyse stratégique

C. Nos atouts en général



Une bonne densité de lits d'EMS



Nombre d'EMS bien amortis et pourtant en bon état.



Des finances publiques plutôt saines



Des habitudes de collaborations intercommunales



Une réflexion régionale en marche

- Une bonne densité de lits d'EMS, plutôt supérieure à la moyenne cantonale. D'où le fait que nous n'aurons pas à en augmenter le nombre jusqu'en 2025 au moins mais seulement à maintenir l'offre actuelle.
- Nombre d'EMS actuels sont comptablement déjà bien amortis et pourtant en bon état.
- Des finances publiques plutôt saines.
- Des habitudes de collaborations intercommunales, par exemple avec les cycles d'orientation ou l'aide et les soins à domicile.
- Sur la question de l'accompagnement du grand âge à l'avenir, une réflexion régionale et concrète en marche, et ce, depuis deux ans, sous l'égide de M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et du RSSG, avec la participation de nombre d'acteurs du secteur.

Senior+: Une nouvelle politique cantonale pour la personne âgée



Loi sur les Seniors (LS)

- Valorisation du rôle de proximité de la commune
- Concepts communaux = pour pouvoir bien vieillir



Une Loi sur les prestations médico-sociales (LPMS)

- L'association de toutes les communes du District devient la plate-forme d'organisation et de financement des prestations médico-sociales
- Elle fournit ces prestations elle-même ou mandate des tiers pour le faire
- Elle définit les frais d'investissement ET les prend en charge (pot commun)
- Elle assume le déficit d'exploitation des fournisseurs mandatés

Le projet de Senior+ - en cours de traitement au Grand Conseil – comprend en réalité deux projets de loi :

1. Une loi sur les seniors (LS) :
2. qui souligne le rôle déterminant de la commune pour favoriser le maintien à domicile (et éviter ainsi l'entrée en EMS)
3. qui demande aux communes de formaliser un concept communal pour faire en sorte qu'il fasse bon y vieillir.

Ce concept sera ciblé sur l'accompagnement social, la mobilité, le mobilier urbain, etc. Il s'agit d'y faire un point de situation, voir ce que l'on peut développer, mieux coordonner.

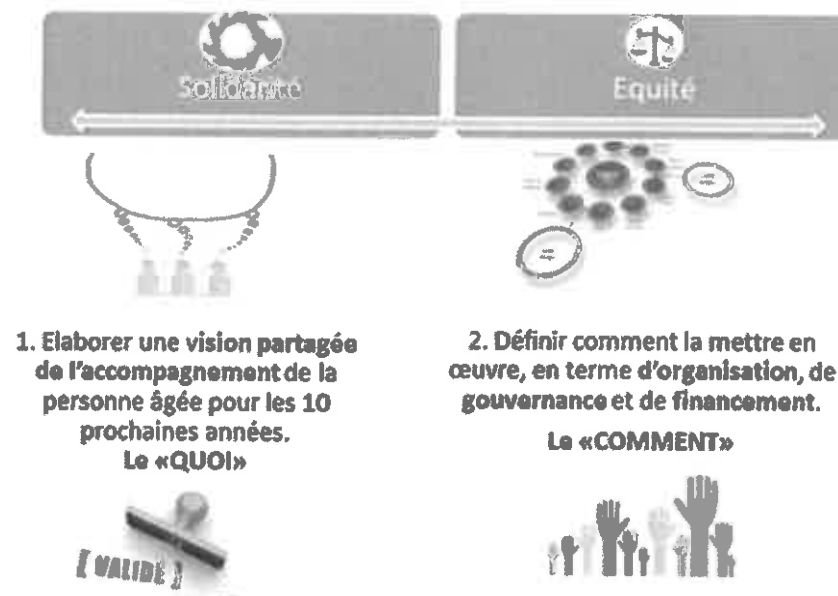
1. La Loi sur les prestations médico-sociales (LPMS), elle mutualise, entre toutes les communes du district, la responsabilité de penser, mettre en œuvre et financer la politique médico-sociale de la région.

Calendrier prévu :

- Travaux actuellement en cours au Grand Conseil
- Entrée en vigueur prévue de la Loi sur les Seniors : juillet 2016
- Entrée en vigueur prévue de la LPMS : janvier 2018

2b : le Concept gruérien d'accompagnement de la personne âgée.

Le concept gruérien: qu'est-ce?



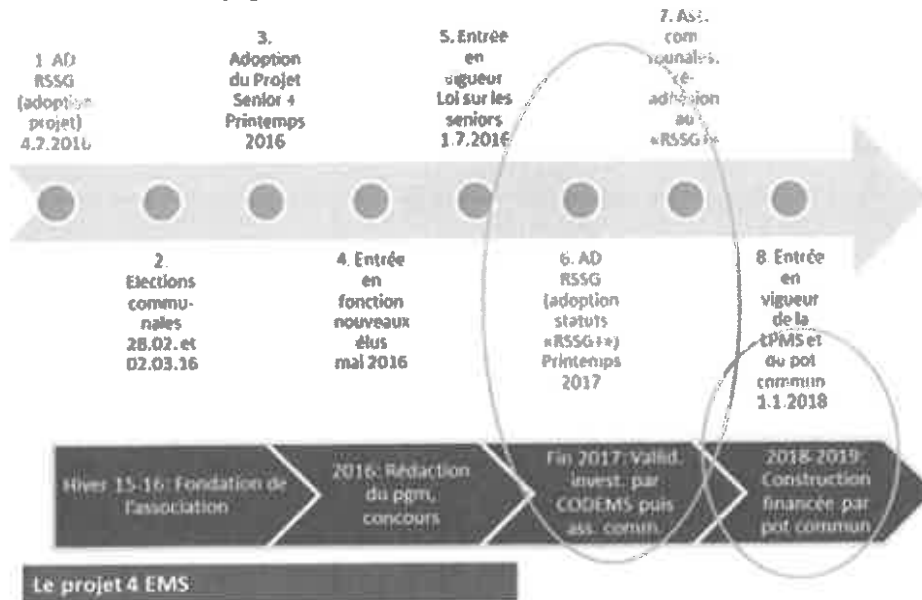
Depuis fin 2014, un groupe de travail, mandaté par le RSSG et présidé par M. le Préfet Patrice Borcard, travaille sur un tel concept. Le but est de définir une vision commune sur l'accompagnement du grand âge dans notre région pour les 10 prochaines années, qui va faire quoi et qui va financer quoi.

1. Le Groupe de travail a rendu un 1^{er} rapport en juin 2015 qui détaille la vision :
 - Maintenir les lits d'EMS actuels et rénover ceux qui doivent l'être
 - Aider à « vieillir chez soi »: Développer l'action communale et les structures intermédiaires dans ce sens.

L'assemblée des délégués du RSSG a validé ce rapport en juin 2015 également.

2. Le Groupe de travail va rendre son 2^{ème} rapport ces prochains jours. Il sera soumis à l'assemblée des délégués du RSSG en février 2016. On y trouvera :
 - Une proposition de mise en œuvre de Senior⁺ efficace et solidement ancrée dans la réalité et la culture des institutions et communes gruériennes.
 - Ex. 1: Frais financiers mutualisés....Corollaire : établir une seule et même aune pour juger des investissements nécessaires !
 - Ex. 2 : 2020 : 35 lits d'EMS n'auront plus droit au financement de l'accompagnement...plus simple à gérer globalement
 - Ex. 3 : Mutualisation des pertes d'exploitation...établir un «droit de regard» collectif

Senior+ et le concept gruérien



On le voit, les calendriers de ces trois projets sont étroitement imbriqués.

Projet 4 EMS: pourquoi ne pas attendre?

- Parce que plusieurs bâtiments sont obsolètes
- Parce que leur renouvellement demandera du temps et qu'il faut anticiper
- Parce qu'ils devront DE TOUTE FACON être remplacés / rénovés
- Parce que ce projet est entièrement cohérent et compatible avec le Concept gruérien
- Parce que l'entrée en vigueur de la LPMS va provoquer des changements qui pourraient être problématiques s'ils ne sont pas anticipés et que chaque commune continue à «gérer» de son côté
 - Ex 1: Investissements impertinences d'une commune, à reprendre ensuite par le pot commun
 - Ex 2: Mutualisation des déficits...quels garde-fous?

En particulier, on voit que ce ne sera que vers fin 2017 que l'assemblée des délégués (AD) de notre nouvelle association devra voter les crédits de construction, et que cela corresponde au moment de la mise en œuvre du pot commun des frais financiers au niveau du district. Cela signifie que les charges liées à ces investissements seront dès le départ portées par l'ensemble des communes du district, ce qui est normal puisque ces infrastructures s'adresseront à l'ensemble de leurs habitants.

Sur la base de la détermination positive de l'ensemble des communes concernées par le groupe de travail, il est proposé de valider la création formelle d'une association intercommunale pour la construction, la rénovation et l'exploitation des EMS pour les personnes âgées de Bulle, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Sorens.

Organisés sous l'égide de la CODEMS, les groupes de travail « structures intermédiaires », « organe de coordination » et « 4 EMS » font partie d'un projet global de prise en charge socio-sanitaire de la population âgée dans le district de la Gruyère, voulu et soutenu par le Préfet.

Les objectifs sont :

- maîtriser au mieux le vieillissement annoncé de la population, soit une augmentation de 25 % des personnes de plus de 80 ans entre 2015 et 2025, et de 80 % d'ici 2035
- répondre aux questionnements de chaque partenaire menés entre 2010 et 2012 sur les bâtiments obsolètes et l'avenir à leur donner
- trouver des solutions en lien avec les volontés politiques du district et du canton Senior⁺

La CODEMS par le groupe de travail 4EMS a initié la réflexion pour un développement cohérent et logique, qui s'inscrit dans la vision future et globale de la prise en charge de la personne dépendante (concept régional).

La CODEMS a fait les constats suivants :

- Disparités au niveau du district avec des frais financiers très différents
- Besoin de coordination
- Absence d'un concept global d'accompagnement de la personne âgée pour le district
- Bâtiments vieillissants plus adaptés aux exigences légales et aux attentes de la population avec des chambres à 2 lits à transformer
- Evolution de la loi avec les avant-projets de loi sur :
 - les seniors (LSen)
 - les prestations médico-sociales (LPMS)
- Un concept régional en mouvement, porté par un projet moteur qui est celui des 4EMS.

La CODEMS a mis en avant la nécessité de développer un projet global selon 2 principes équité et solidarité aussi bien pour les bénéficiaires que pour les communes.

Concerne Echarlens, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz et Riaz

Humilimont doit également rénover son bâtiment, pour l'instant propriété de l'Etat de Fribourg.

La vétusté des locaux avec la moitié de ses chambres à 2 lits et l'absence de sanitaires et de salles de bains privatives compromettent l'attractivité du lieu et de sa pérennité.

Les 6 communes (5 communes avec la sortie de Vaulruz au 31 décembre 2015) constituant l'association en charge du home sont d'avis de développer un projet s'inscrivant dans un dispositif régional dans lequel l'EMS est le dernier recours, dans un délai de 5 ans -> 2018.

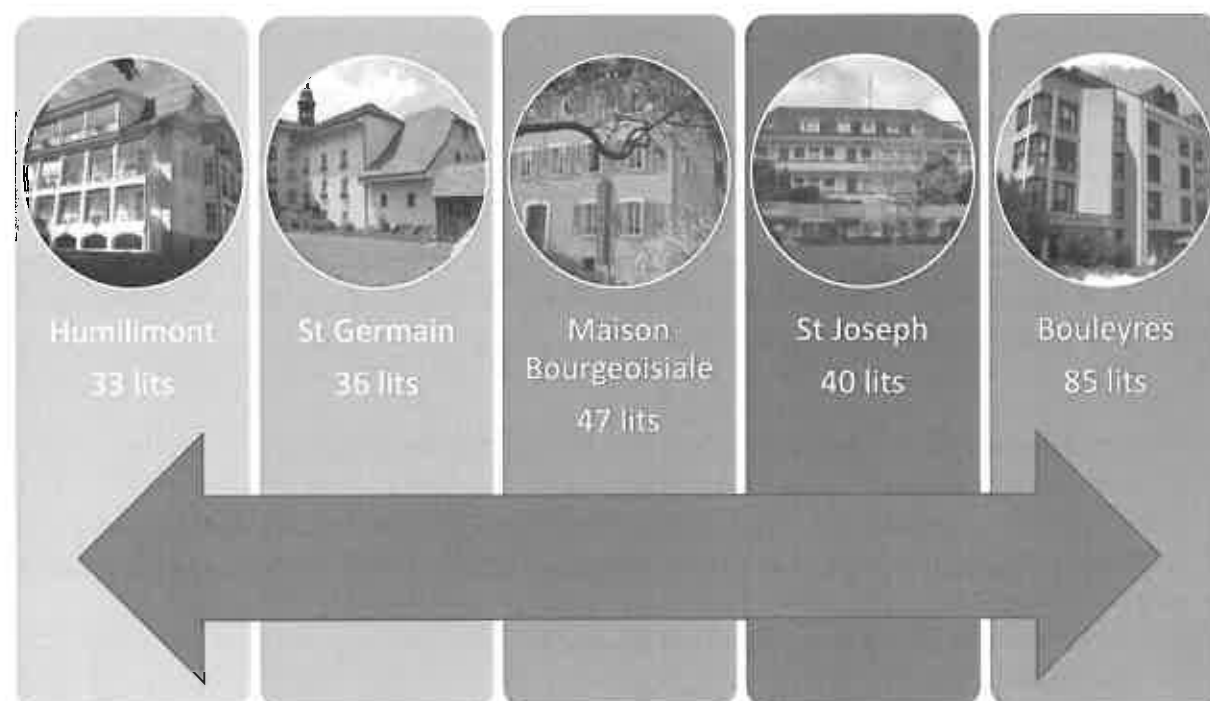
Concerne Echarlens, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz et Riaz

A Gruyères, la situation du bâtiment en haut de la ville et la grande proportion de chambre à deux lits rendent l'institution peu attrayante. Elle connaît des problèmes de taux d'occupation. La configuration des lieux ne permet pas une exploitation rationnelle et la sécurité n'est plus optimale. Ils recherchent d'une solution plus confortable sachant que la problématique est plus liée aux familles qu'aux résidants.

La commune de Bulle doit rénover la Maison Bourgeoisie qui compte 47 lits. Les coûts de rénovation estimés sont trop importants en regard de l'amélioration possible de ce bâtiment (bâtiment protégé, plusieurs niveaux). D'autre part, la suppression des chambres à 2 lits

réduirait la capacité d'accueil. Dans ces conditions la Commune a renoncé à cette rénovation cependant les coûts d'entretien restent élevés.

A Sorens, la problématique est un peu différente. Le bâtiment qui accueille 40 personnes (25 lits EMS, 15 non médicalisés) est en bon état et convient bien à la mission. Le comité souhaite cependant améliorer sa situation en supprimant les 10 chambres à 2 lits, par un agrandissement sur le terrain contigu. Le souhait du Comité de Direction était de profiler l'établissement pour les 15 prochaines années en l'arrimant à un projet de portée régionale. L'accueil de missions complémentaires ou un agrandissement peuvent ainsi être envisagés.



Les buts du groupe de travail sont d'établir les différents scénarios et évaluer leur possibilité de réalisation :

Scénario 1 : Pas de rapprochement, chacun pour soi

Scénario 2 : Remplacement d'Humilimont + Gruyères (33+31+5 = 69 lits) / Sorens et Maison Bourgeoisiale restent seuls

Scénario 3 : Humilimont va à Sorens (33+25+15 = 73 lits) et remplacement de la Maison Bourgeoisiale + Gruyères (47+31+5 = 83 lits)

Scénario 4 : Tout mettre en commun, en intégrant également le foyer de Bouleyres dans l'association.

Les représentants de trois EMS, Bulle, Gruyères et Humilimont étaient d'accord pour affirmer qu'ils ne peuvent et ne veulent pas continuer avec leurs bâtiments actuels et qu'ils envisagent la suite dans le cadre d'un regroupement.

La position de Sorens est différente. Les propriétaires souhaitent conserver leur bâtiment actuel et si possible l'améliorer en l'agrandissant.

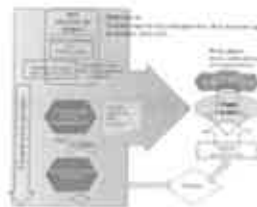
Selon les avantages présentés, le concept retenu est une structure intercommunale réunissant, Bulle, Gruyères, Sorens et l'association pour Humilimont pour construire deux bâtiments et transformer Sorens. La Maison Bourgeoisiale, en fonction des besoins, pourra, vu sa situation géographique, être transformée pour y accueillir des structures intermédiaires. Celles-ci seront nécessaires pour la région, et le cas échéant, elles pourront être ajoutées aux bâtiments prévus dans le but d'avoir une intégration cohérente dans le concept gruérien de prise en charge de la personne âgée.

Projet « 4 EMS » - Perspectives

Avantages d'une mise en commun

Pour le district

- Moteur pour les futurs changements au niveau du district
- S'inscrit dans le calendrier régional (mise en commun des frais financiers qui sera décidé en 2016)
- Fer de lance du concept global régional



Pour les communes intéressées

- Remettre à niveau des infrastructures vétustes (urgences)
- Création d'une partie des structures intermédiaires nécessaires pour une sous-région
- Définir l'évolution des missions et optimiser les prestations (cuisine, lingerie, ...)
- Meilleure gestion des coûts et utilisation des synergies
- Meilleure visibilité



Pour le district, les avantages pour une mise en commun sont

- que le projet soit le moteur pour les futurs changements au niveau du district
- qu'elle s'inscrive dans le calendrier régional (mise en commun des frais financiers qui sera décidée en 2016 par les délégués du RSSG)
- qu'elle soit le fer de lance du concept global régional

Pour les communes intéressées

Cela permet de remettre à niveau des infrastructures vétustes (urgences)

Cela permet la création d'une partie des structures intermédiaires nécessaires pour une sous-région

Cela permet de définir l'évolution des missions et d'optimiser les prestations (cuisine, lingerie, etc.)

Cela permet une meilleure gestion des coûts et l'utilisation des synergies

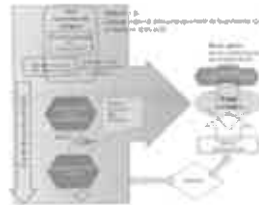
Cela permet une meilleure visibilité par sa taille

Projet « 4 EMS » - Perspectives

Avantages d'une mise en commun

Pour le district

- Moteur pour les futurs changements au niveau du district
- S'inscrit dans le calendrier régional (mise en commun des frais financiers qui sera décidé en 2016)
- Fer de lance du concept global régional



Pour les communes intéressées

- Remettre à niveau des infrastructures vétustes (urgences)
- Création d'une partie des structures intermédiaires nécessaires pour une sous-région
- Définir l'évolution des missions et optimiser les prestations (cuisine, lingerie, ...)
- Meilleure gestion des coûts et utilisation des synergies
- Meilleure visibilité



Pour les institutions, cela permettra de :

- former des spécialistes et non des généralistes
- répondre aux obligations légales et de sécurité
- développer l'analyse des risques, le concept de sécurité ainsi que des compétences particulières
- répondre à l'ODIM (ordonnance sur les dispositifs médicaux) qui demande du matériel et des compétences que chaque institution ne peut acquérir
- d'optimiser les services généraux.

D'un autre côté, pour cette mise en commun, il faudra surmonter les difficultés suivantes :

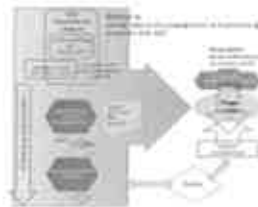
- la perte de l'autonomie communale pour la gestion de l'EMS puisque cela deviendra de la compétence de l'association. Cela n'aura pas d'incidence pour les communes d'Humilimont puisqu'elles fonctionnent déjà en association
- trouver le moyen d'harmoniser les pratiques sans pour autant perdre son identité propre
- régler tous les aspects liés au personnel, à savoir les règlements, les contrats du personnel, les caisses de pension, etc.

Projet « 4 EMS » - Perspectives

Avantages d'une mise en commun

Pour le district

- Moteur pour les futurs changements au niveau du district
- S'inscrit dans le calendrier régional (mise en commun des frais financiers qui sera décidé en 2016)
- Fer de lance du concept global régional



Pour les communes intéressées

- Remettre à niveau des infrastructures vétustes (urgences)
- Création d'une partie des structures intermédiaires nécessaires pour une sous-région
- Définir l'évolution des missions et optimiser les prestations (cuisine, lingerie, ...)
- Meilleure gestion des coûts et utilisation des synergies
- Meilleure visibilité



Les perspectives envisagées du projet sont :

Les nouvelles constructions se situeront sur l'axe Riaz – Gruyères. Elles devront se trouver à proximité des transports publics. Les communes intéressées ont fait part des possibilités de construction sur leur territoire.

Cependant, les tractations avec Riaz, qui propose un terrain communal en zone et immédiatement disponible, sont les plus avancées.

Cela pourrait être le lieu du premier bâtiment à construire mais il y a également des possibilités du côté de Gruyères, Le Pâquier et La Tour-de-Trême. Ces diverses propositions restent à étudier.

Au niveau des échéances, on se rend compte de la complexité du projet et que plusieurs calendriers sont en parallèle avec le concept régional.

Le projet s'articule de la manière suivante par :

- le remplacement des 3 EMS vétustes en deux bâtiments neufs ;
- la rénovation-extension de l'EMS de Sorens et réorientation des structures selon les besoins.

Pour garantir aux résidants des conditions d'accueil optimales, il faut :

- démarrer rapidement la construction d'un premier EMS
- transformer Sorens et maintenir l'état de la Maison Bourgeoise jusqu'à la construction du deuxième bâtiment à plus longue échéance

Si la ligne est donnée par ce projet, il y a la nécessité de s'adapter en continu pour être en adéquation avec la réorganisation fondamentale au niveau de la région.

L'élaboration de ces statuts est basée sur les dispositions de l'ARG et des statuts d'associations existantes

Art. 1. Membres

Les communes de Bulle, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz, et Sorens

Art. 3. But

L'association a pour but de construire et gérer les EMS « INTERCOMMUNAUX DE LA GRUYERE » et de participer au développement de structures alternatives

Art. 7. Représentation des communes

Chaque commune membre a droit à une voix par 500 habitants, la dernière fraction supérieure à 250 donnant droit également à une voix. Le nombre de voix est fixé en fonction de la population dite légale, selon la dernière ordonnance du Conseil d'Etat.

Une commune ne peut disposer de plus de la moitié des voix (art.115 al.3 LCo).

(valeurs citées à titre d'exemple mais évolutives puisque selon la population légale au 31.12.2014

Echarlens = 2 / Gruyères = 4 / Le Pâquier = 2 / Marsens = 4 / Pont-en-Ogoz = 3 / Riaz = 5 / Sorens = 2

Bulle = 22, soit un total de 44 voix exprimables

Art. 15. Composition

Le comité de direction se compose d'un représentant de chaque commune.

Les 8 communes sont représentées.

L'association supportera tous les coûts d'investissement.

Cependant, si hypothèse 1, les investissements prévus dépassent le prix admis par la CODEMS pour le calcul des frais financiers, la règle suivante s'applique :

Art. 24. Répartition des frais d'investissement (pour les montants qui ne seraient pas reconnus pour le calcul des frais financiers)

La charge des communes pour les frais d'investissement est calculée en francs par habitant selon les modalités suivantes :

25 % au prorata de la population dite légale ;

75 % au prorata de la population dite légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

Exemple : l'association fait le choix de mettre des poignées en or alors que seul l'acier est admis.

Pour ce qui dépasserait la part admise, la participation des communes est prévue selon l'article 24

Exemple de répartition pour CHF 100'000.00.

Les frais financiers permettent de couvrir les investissements. Ils sont calculés sur la base d'un amortissement annuel en fonction du type d'investissement (bâtiment, matériel informatique, etc.), à savoir à 33 ans, à 20 ans, à 10 ans et à 4 ans au taux hypothécaire de référence.

L'association supportera tous les coûts d'exploitation.

Cependant, si hypothèse 2, les comptes d'exploitation de l'association génèrent un déficit, la règle suivante s'applique :

Art. 25. Répartition des charges d'exploitation (en cas de déficit)

La charge des communes pour les charges d'exploitation est calculée en francs par habitant selon les modalités suivantes :

25 % au prorata de la population dite légale ;

75 % au prorata de la population dite légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

Le calcul de la répartition (formule) est le même que pour les investissements. Exemple du tableau pour un montant de CHF 100'000.00.

Art. 28. Limite d'endettement

L'association de communes peut contracter des emprunts.

La limite d'endettement est fixée à :

- CHF 80'000.000.00 pour les investissements ;
- CHF 4'000'000.00 pour le compte de trésorerie.

Les emprunts sont soumis à autorisation délivrée par le Service des communes aux conditions de l'article 148 al. 1 let. A LCo.

80 M = le coût de construction pour 2x 60 lits d'EMS + 2*10 lits de structures intermédiaires, soit 140 lits à CHF 320'000.00/lit représentent environ CHF 45'000'000.00 auxquels il faut ajouter la rénovation du Foyer de Sorens pour CHF 8'000'000.00, les rénovations minimales pour permettre de continuer à fonctionner en sécurité à la Maison Bourgeoise, ainsi que la reprise de bâtiments.

4 M = Le budget de fonctionnement consolidé des institutions sera de l'ordre de CHF 32'000'000.00 dont environ CHF 24'000'000.00 pour les salaires et charges sociales. Du fait du décalage de trois mois entre les besoins mensuels en trésorerie et le remboursement des subventions par le Canton, il est nécessaire d'avoir une limite de compte courant de CHF 4'000'000.00.

Le droit de regard de la population passe par :

Référendum facultatif = le dixième du total des citoyens actifs des communes membres ou les conseils communaux du quart des communes membres peuvent demander qu'une décision des délégués soit soumise au vote des citoyens (votation populaire) pour une dépense supérieure à 25 millions.

Les décisions de l'assemblée des délégués entraînant une dépense nette supérieure à CHF 40'000'000.00 font l'objet d'un vote populaire.

Il ne s'agit pas de chèques en blanc, puisque les communes par le biais de leurs délégués auront un droit de regard sur tous les investissements (inférieurs à CHF 25'000'000.00) et que ceux-ci leur seront soumis pour approbation. Ce même procédé est déjà en vigueur pour les autres associations fonctionnant en Gruyère.

Art. 34 Reprise de l'activité des établissements existants

En vue de la réalisation du but énoncé à l'art. 3, l'Association des EMS intercommunaux de la Gruyère reprend les activités ainsi que les actifs et passifs des établissements existants au 1^{er} janvier qui suit la mise en exploitation de la première construction.

Art. 1. Membres

... Les modalités de reprise des établissements médico-sociaux existants sont fixées par convention.

Concernant la reprise des biens existants, elle se fera par le biais d'une convention. Ce que l'on peut dire c'est que ces conditions seront les mêmes pour l'ensemble des EMS du district à l'avenir, et qu'elles seront basées sur les valeurs résiduelles de la comptabilité des investissements qui en constituent le « juste prix ».

Mais comme il s'agit d'un projet en mouvement, on ne peut pour l'instant chiffrer précisément chacune des infrastructures et chacun des équipements à reprendre.

Nous vous demandons un minimum de confiance car aucune commune n'a intérêt à ce que cela lui coûte des millions. Elles veilleront toutes aux biens communs.

Art. 35. Entrée en vigueur

Les présents statuts entrent en vigueur le 1^{er} mai 2016 sous réserve de leur approbation par les communes membres et leur approbation par le Conseil d'Etat.

Projet « 4 EMS » - Bâtiments «obsolètes»

➤ Avenir des bâtiments « obsolètes »

- L'EMS d'Humilimont est en location, l'association ne reprendra pas le bâtiment. L'Etat de Fribourg décidera de sa nouvelle affectation.
- Le Foyer St Germain, de par sa situation géographique difficile, ne sera pas repris par l'association. La commune de Gruyères doit réfléchir à l'avenir qu'elle souhaite lui donner. Une réaffectation dans le cadre du Concept gruérien est très peu probable.
- La Maison Bourgeoisiaie, idéalement placée au centre ville, pourrait se voir attribuer une nouvelle affectation dans le concept général, dès la construction du 2^{ème} bâtiment, mais il n'est pas possible d'en donner les contours aujourd'hui.

L'EMS d'Humilimont est en location, l'association ne reprendra pas le bâtiment. L'Etat de Fribourg décidera de sa nouvelle affectation.

Le Foyer St-Germain, de par sa situation géographique difficile, ne sera pas repris par l'association. La commune de Gruyères doit réfléchir à l'avenir qu'elle souhaite lui donner. Une réaffectation dans le cadre du Concept gruérien est très peu probable.

La Maison Bourgeoisiaie, idéalement placée au centre ville, pourrait se voir attribuer une nouvelle affectation dans le concept, dès la construction du 2^{ème} bâtiment, mais il n'est pas possible d'en donner les contours aujourd'hui.

En conclusion de ce chapitre 3 : le but de créer cette association est de pouvoir démarrer concrètement le projet de construction d'un premier bâtiment afin de garantir des conditions d'accueil optimales pour les résidents hébergés actuellement dans des structures obsolètes, qui ne répondent plus aux critères souhaités par la population (ex. chambre à 2 lits).

Ce projet s'inscrit dans le concept général voulu pour le district, mais est également en adaptation continue car c'est un projet pilote pour la région.

Le but est de pouvoir avancer, tout en sachant que toutes les réponses ne peuvent malheureusement pas être données aujourd'hui.

2 : Le projet 4 EMS: Synthèse

7. Le projet 4 EMS: Présentation

28

Projet « 4 EMS » - Synthèse

«4 EMS»: la concrétisation, par étapes, du Concept gruérien et de Senior+



Le projet 4 EMS est la 1^{ère} concrétisation du Concept gruérien et de Senior+.

Aujourd'hui, nombre d'entre vous s'interrogent sur le coût des investissements prévus, témoignant de leur souci de pouvoir concilier les besoins de nos aînés avec les ressources publiques à disposition. Cela amène les réponses suivantes :

- Le projet 4EMS s'inscrit dans une vision économe où le nombre de lits d'EMS sera limité au strict nécessaire et les standards de construction et d'équipements étroitement surveillés.
- S'agissant du coût de cette opération, elle ne sera à l'avenir pas portée par nos communes, mais par l'ensemble des communes du district, selon leur population et potentiel fiscal.
- Néanmoins, toute décision d'investissement devra d'abord être validée par l'assemblée des délégués de la nouvelle association, où nous serons ainsi représentés.
- Pour l'heure, la proposition qui nous est soumise est de nous regrouper à 8 communes pour rénover nos EMS ensemble, et c'est là-dessus qu'il s'agit de voter. Un chèque en blanc n'est pas donné à la nouvelle association mais ceci permet à nos 8 communes qu'elles se regroupent pour empoigner ensemble, efficacement, la rénovation de leurs d'EMS désuets.

3. Les Frais financiers (FFIN): a. Que couvrent-ils?

- Les frais financiers ne servent pas à financer
- Les soins et l'accompagnement des résidents
- Les coûts d'exploitation (restauration, administration, sécurité)
- Les éventuelles pertes.
- Les frais financiers servent à financer
- Les charges liées aux investissements activés dans la comptabilité des investissements: les terrains, bâtiments, équipements, véhicules, etc. C'est-à-dire :
 - Le coût de leurs amortissements annuels
 - Les intérêts de la dette résiduelle.

3. Les Frais financiers (FFIN). B. Aujourd'hui, qui les paie ?

1. Aujourd'hui, chaque EMS est astreint à fournir à la CODEMS, annuellement, une comptabilité recensant l'ensemble de ses investissements passés. La CODEMS en

valide alors la bienfacture comptable et calcule sur cette base, pour chaque EMS, ses frais financiers annuels, puis journaliers et par lit.

2. Sur cette base, l'EMS adresse alors, à la commune de domicile de chacun de ses résidents, la facture de ses frais financiers.
3. Chaque commune paie ainsi, aux différents EMS du district et hors district, les FFIN générés par ses communiers.

3. Les Frais financiers (FFIN). c. Demain : tout sur le pot commun

Dès 2018, une fois les statuts du RSSG⁺ élargis et la nouvelle Loi sur les prestations médico-sociales entrées en vigueur, les FFIN ne sont plus payés directement par les communes aux EMS mais via un pot commun.

1. Dès 2018, la validation de la CODEMS ne sera plus uniquement technique mais également stratégique, puisqu'elle vaudra - pour les investissements prévus - reconnaissance de la prise en charge de leurs frais financiers par le pot commun. Ce sera le pot commun qui versera à chaque EMS ces frais financiers reconnus.
2. A son tour, le pot commun se refinancera auprès des communes. La répartition de cette charge ne se fera plus en fonction du nombre de communiers dans chaque EMS mais selon la clef gruérienne, au prorata de la population légale et de l'indice du potentiel fiscal de chaque commune.

M. le syndic ouvre la discussion sur la création de cette nouvelle association et l'approbation des statuts.

M. Patrice Gremaud demande :

- si ces trois ou quatre EMS sont prévus pour des cas lourds ou légers ?
- si des appartements protégés sont prévus ?
- de plus, pour quelles raisons une seule entité pour tous les foyers et EMS, sur l'idée du RSSG, ne serait-elle pas mise en place ?

M. Nicolas Dousse précise que dorénavant les EMS seront prévus pour des cas lourds.

Ayant fait partie d'un de ces groupes de travail, M. le syndic précise que ceci correspondra au concept global de district. Il relève que les tous les établissements ne se trouvent pas dans la même nécessité de se regrouper. Les communes de Sâles et Vuadens sont bénéficiaires avec leur foyer. Il précise qu'il faut être stratégique, l'idée est d'arriver à terme à une structure pour les EMS similaire à celle du RSSG.

M. le syndic rappelle l'objectif premier : retarder l'entrée en EMS, car cette dernière est la dernière solution. Il faut construire des structures intermédiaires soit :

- le maintien à domicile (le RSSG tient pleinement son rôle)
- la possibilité d'obtenir des indemnités forfaitaires pour les personnes aidant ; ceci est une particularité gruérienne. La personne aidant reçoit au maximum CHF 25.00/jour
- la création d'accueils de jour afin de libérer quelque peu les personnes s'occupant 24/24 h. de leurs aînés, sinon ce sont les personnes aidantes qui nécessitent un soutien. Il s'agit de placer un ou deux jours par semaine les personnes nécessitant des soins et de l'aide dans des foyers de jour. A Charmey, il y a une douzaine de places pour un tel accueil mais il serait plus judicieux d'avoir de telles places au centre, au niveau transport.
- des accueils de court séjour avant de prendre une décision d'une entrée définitive en foyer
- des appartements protégés
- et en dernier lieu les EMS.

Actuellement, le temps de séjour moyen en EMS est de moins de deux ans.

Il n'y aura pas de dotations supplémentaires en lit car il faut travailler sur les structures intermédiaires si nous souhaitons maintenir les capacités actuelles.

M. Antoine Ackermann demande :

- s'il y a un intérêt à construire un EMS à Riaz mis à part la proximité de l'hôpital ?
- il estime cher la place en EMS à CHF 500'000.00 selon les chiffres avancés.

M. Nicolas Dousse précise qu'il faut compter CHF 300'000.00 pour un lit en EMS et non CHF 500'000.00.

M. Nicolas Dousse confirme qu'il y a un intérêt d'avoir un EMS à Riaz ou en tout cas au centre en raison de la proximité des transports publics et autres.

M. le syndic remercie M. Nicolas Dousse pour la présentation de ce dossier important.

La parole n'étant plus demandée, M. le syndic clôt la discussion. Il prie les personnes qui acceptent la création de cette nouvelle association intercommunale pour la construction, la rénovation et l'exploitation des EMS des communes de Bulle, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Sorens de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui	52
Abstentions	11

5. DIVERS

Salage réduit des routes communales

M. Daniel Blanc

Comme l'hiver dernier, l'épandage de sel sur les routes secondaires communales sera limité au maximum. Il faut cependant préciser que le sel sera toujours utilisé pour les routes principales, en particulier la route des Monts et aux endroits stratégiques. En cas de nécessité sur les routes secondaires, nous avons prévu d'y épandre du sable ou du gravillon.

La construction du bâtiment du CO de Riaz

M. Stéphane Schwab

Les travaux de terrassement étant terminés, l'entreprise de maçonnerie a débuté la construction. Deux grues ont été mises en place la semaine dernière. Les travaux du gros œuvre devraient, en principe, être menés à bien jusqu'à la fin 2016. Il s'ensuivra les travaux du second œuvre et pour terminer les aménagements extérieurs. Si les délais sont tenus, les travaux devraient être terminés durant l'été 2018 afin de permettre l'arrivée des premiers élèves à la fin août 2018. En principe, une rubrique a été prévue dans les prochains « Riazois » pour suivre l'avancement du plus gros chantier que la commune de Riaz devrait certainement connaître.

La révision générale du PAL et du RCU

M. Stéphane Schwab

Il relève que le dossier relatif à la révision générale du Plan d'aménagement local (PAL) et du Règlement communal d'urbanisme (RCU) a été mis à l'enquête publique en septembre dernier. Quelques oppositions ont été déposées dans les délais. Une partie de ces dernières a été retirée, d'autres ont été maintenues. Au début 2016, le Conseil communal mettra à l'enquête publique un dossier portant sur les éléments modifiés. Seuls ces derniers pourront alors faire l'objet d'oppositions.

M. le syndic relève qu'au sujet des requérants d'asile accueillis à Riaz, il avait été prévu d'organiser un programme d'occupation. Pour diverses raisons et entre autres, la durée de leur séjour, il sera certainement difficile de mettre sur un pied un tel programme.

D'autre part, M. le syndic rappelle quelques dates de l'agenda :

Loto de la St-Nicolas

La Société de musique l'Echo des Monts organisera son traditionnel loto des enfants le mardi 8 décembre à 14 h. dans la salle polyvalente.

Fenêtres de l'Avent

Durant le mois de décembre, plusieurs dates sont prévues. La liste figure dans le « Riazois ». Les organisateurs invitent les citoyens à participer à ces rencontres conviviales et réchauffées par un thé à la cannelle ou tout autre breuvage et douceurs.

Vente des sapins de Noël

Samedi 12 décembre de 10 h. à 11.30 h. au bâtiment de la voirie.

Centre Nordique

L'Association Nordic Région Gibloux assure l'ouverture et l'entretien quotidien des pistes de ski de fond et des sentiers à raquettes. La buvette est ouverte depuis le week-end dernier.

Trophée des Monts

M. le syndic invite à venir nombreux encourager les coureurs lors du traditionnel Trophée des Monts le dimanche 13 décembre 2015 dès 9.30 h. au Centre Nordique si la neige est au rendez-vous.

M. le syndic et ses collègues ayant déjà assez parlé, il cède la parole pour quelques suggestions ou questions éventuelles dans les divers.

M. Laurent Pasquier demande s'il était possible de nommer précisément la cabane forestière et d'installer une signalisation adéquate pour rejoindre cette cabane car le week-end, il passe son temps à renseigner les locataires de cette dernière.

M. le syndic en prend acte.

M. Patrice Gremaud a constaté une embellie dans les comptes des ordures ménagères. Est-ce qu'il s'agit d'un bon calcul de diminuer les ramassages des déchets biodégradables car selon une étude de STEP, il y a tout et n'importe quoi dans les canalisations.

D'autre part, il regrette personnellement la démolition de la ferme à la route des Monts 62, celle-ci faisait partie du patrimoine. Il déplore cette destruction surtout que la nouvelle construction ne sera pas pour une utilité publique.

Il est demandé si le giratoire du centre sera personnalisé ?

M. Daniel Blanc précise qu'il y a eu plusieurs projets mais ces derniers créaient un entretien régulier. L'idée est d'utiliser l'emblème de la commune en y intégrant de l'eau. Ce projet ne devrait pas être trop cher et éviterait de l'entretien régulier par le service de la voirie.

M. Daniel Gumy demande s'il est prévu l'élection d'un conseiller(ère) à la suite de la démission de M. Pascal Charrière.

M. le syndic l'informe que selon la loi sur les communes, il n'est pas nécessaire de mettre sur pied une élection complémentaire à moins de six mois des élections communales.

M. Jean-Pierre Charrière relève que la végétation à proximité de la laiterie des Monts empiète sur la chaussée et masque la visibilité. Est-il possible d'intervenir auprès des propriétaires pour y remédier ?

M. le syndic relève que pour la taille des haies, un tout-ménage est adressé chaque année mais ceci n'est pas suffisant. Il en prend acte.

M. Jean-Pierre Charrière relève qu'actuellement il y a une mise à l'enquête publique du réaménagement de la route du Temple-Romain. Ne serait-il pas possible de mettre des gabarits ou de marquer les emprises de terrain afin de se rendre compte de ce qu'il adviendra ?

M. Laurent Pasquier propose de mettre également des gabarits pour se rendre compte de l'équité lors d'échanges de terrain.

M. le syndic n'accepte pas de tels propos, il précise que le dossier est en procédure et qu'il n'ouvre pas la discussion à ce sujet.

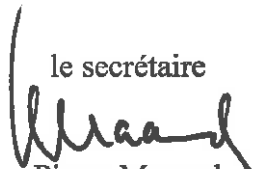
M. le syndic constate que la parole n'est plus demandée. Avant de clore officiellement cette assemblée, il tient à remercier ses collègues du Conseil communal, l'administration pour la préparation du menu, les membres des diverses commissions, le personnel communal en général, y compris celui de l'AES, les membres du service du feu pour leur travail et leur engagement tout au long de l'année. Il remercie les personnes qui se sont déplacées et de l'intérêt porté aux différents sujets traités et à l'ambiance qui a régné.

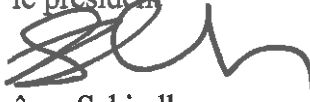
L'année 2015 touche à sa fin et l'hiver devrait être à nos portes, c'est certainement le vœu général. Décembre et son cortège de fêtes nous amènent vers la nouvelle année.

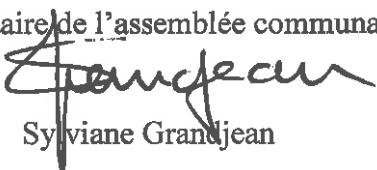
Au nom du Conseil communal, M. le syndic souhaite à chacun ainsi qu'à leur famille, de très bonnes fêtes et présente ses meilleurs vœux pour 2016.

Afin de terminer cette soirée de façon plus décontractée, il a le plaisir de d'inviter chacun à partager un verre de thé à la cannelle avec quelques friandises.

Il est 22.10 h. lorsque M. le syndic lève officiellement cette assemblée.

le secrétaire

Pierre Morand

le président

Jérôme Schindler

la secrétaire de l'assemblée communale

Sylviane Grandjean

